

## TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

### **Point 9.2.3 de l'ordre du jour : Choix du pays hôte pour la 11<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la Conservation de la nature et les aires protégées, en 2025**

#### **Objet du document:**

1. Appeler les Membres à manifester leur intérêt pour l'hébergement de la 11<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la Conservation de la nature et les aires protégées, en 2025.

#### **Contexte :**

2. La première édition de la Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées a eu lieu il y a 45 ans, en 1975. Depuis lors elle est, sous ses différentes formes, un évènement important qui rassemble un grand nombre d'acteurs divers représentant les pouvoirs publics des îles du Pacifique, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales, des bailleurs, des partenaires, des groupes de jeunes, des universités, etc. Elle est devenue la principale conférence établissant un programme de conservation initié par le Pacifique sur une période de cinq à six ans.
3. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19, la 10<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, organisée par la Nouvelle-Calédonie, s'est tenue en ligne en novembre 2020. Cet évènement a connu un grand succès : plus de 1 800 participants et participantes inscrits, provenant de 50 pays.
4. Cette Conférence a abouti à l'adoption du Cadre du Pacifique insulaire pour la conservation de la nature et les aires protégées 2021-2025, qui a également été approuvé lors de la 30<sup>e</sup> Conférence du PROE. Un segment de haut niveau, organisé par la Nouvelle-Calédonie, a approuvé la déclaration de « Vemööre », qui comprend des engagements en faveur de la conservation de la nature dans la région du Pacifique insulaire.
5. C'est également dans le cadre de la Conférence sur la nature que sont décernés les Prix océaniques de la protection de l'environnement (PIELA), dont il s'agira ici de la troisième édition.

6. Le PROE a récemment diffusé une circulaire (Circulaire 23/49) appelant à manifestation d'intérêt pour l'organisation de la Conférence.
7. Le PROE et le pays hôte collaborent pour lever des fonds et accueillir ensemble cet événement. Un exemple de protocole d'accord (Annexe 1) donne des indications sur ce que l'on attend du pays hôte.
8. Un Comité consultatif sera mis en place pour guider la sélection du thème de la Conférence, de l'ordre du jour et des grandes lignes du programme. Le Comité consultatif est composé du président ou de la présidente de la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature (PIRT), des principales organisations régionales, des présidents des Groupes de travail de la PIRT et du pays hôte.
9. Le PROE dirige la collecte de fonds pour cet événement, notamment par la mise en place d'un paquet de parrainage et de concepts de financement de projets.
10. Pour l'instant, cet événement peut compter sur une aide généreuse de la part des organisations membres de la PIRT, des Groupes de travail et de l'équipe de coordination, des bailleurs et des pays Membres du PROE.
11. La 11<sup>e</sup> Conférence pour la conservation de la nature et les aires protégées offre à un État insulaire du Pacifique la chance exceptionnelle d'accueillir cet événement avec l'aide du PROE et de nos partenaires, pour mettre en avant son dynamisme en matière de conservation, tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

**Recommandation :**

12. La Conférence est invitée à :
  - 1) **prendre acte** de la convocation de la 11<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, dont la troisième édition de la remise des Prix océaniques de la protection de l'environnement, en 2025 ;
  - 2) **manifester** leur intérêt pour l'accueil de la 11<sup>e</sup> conférence et collaborer avec le Secrétariat à l'organisation de cet événement.

---

13 mars 2023